



Samedi 23 et Dimanche 24
août 2025

1^{ère} FINALE NATIONALE DU TROPHEE BENJAMINS

GRAND-
AIGUEBLANCHE –
Piscine : Centre
aquatique du Morel
(Bassin de 25 m x 8
couloirs)

ENGAGEMENTS :

Propositions sur Extranat.fr du 15/08/2025 AU 19/08/2025

CATEGORIES

Benjamins : 2012/2013

Mode de qualification

Toutes les performances établies entre le dimanche 1er juin et le dimanche 10 août 2025 23h59 (programme sportif estival et uniquement les compétitions déclarées « estivales ») par des nageurs ayant une licence compétiteur « été » pourront être prises en compte pour la qualification à la finale nationale.

Les huit meilleures filles et les huit meilleurs garçons comptabilisant le plus de points cumulés à la table de cotation fédérale sur 6 les épreuves suivantes : 200 m nage libre, 100 m 4 nages, 50 m nage libre, 50 m brasse, 50 m papillon et 50 m dos sont qualifiés pour la finale nationale. Il n'est pas nécessaire d'avoir participé aux 6 épreuves pour être classé.

Les meilleures cotations seront prises en compte sur chaque épreuve, que ce soit en bassin de 25 mètres ou en bassin de 50 mètres.

La FFN publiera au plus tard le mardi 12 août 2025 la liste des nageur(euse)s qualifiées. Les clubs concernés devront confirmer auprès de la fédération avant le jeudi 14 août 2025 la participation ou non des nageur(euse)s qualifiées à l'échéance nationale. En cas de non-participation ou d'absence de réponse, les premières nageuses et premiers nageurs non qualifiés (réservistes) seront invités et ainsi de suite jusqu'aux 12^{ème} meilleurs nageuses et meilleurs nageurs au classement national du Trophée Benjamins. La FFN publiera la liste définitive des nageuses et nageurs participants le mardi 19 août 2025 au plus tard.

REGLEMENT :

Se référer au spécial règlement [FFN Natation Estivale](#) (page 16)



Modalités d'engagements

Les engagements seront réalisés par la fédération.

Engagements

Les droits d'engagements sont de 20 euros par nageur pour l'ensemble des épreuves proposées à la finale nationale du trophée Benjamins.

Pénalités

Les clubs dont le ou les nageurs qualifiés ont confirmé la participation du ou des nageurs concernés seront surfacturés d'une pénalité de 100 euros par nageur qui ne participerait pas à la finale nationale du Trophée Benjamins.

Classement spécifique à la compétition

Le classement est individuel. Le classement est réalisé à l'addition des points cumulés à la table de cotation fédérale sur les cinq épreuves (100m dos, 100m brasse, 100m 4N, 100m NL et 100m papillon) proposées au programme de la finale.

Récompenses

Diplôme de participation pour les 8 finalistes filles et 8 finalistes garçons.
Une médaille aux trois premières filles et aux trois premiers garçons.

Forfaits et pénalités

Les forfaits sont obligatoirement à déclarer au plus tard 30 minutes avant la première épreuve de la réunion de la course concernée.

Tout forfait non déclaré fera l'objet d'une pénalité de 42 euros par épreuve.

Ces pénalités ne seront pas appliquées dans le cas où un certificat médical serait produit dans les 48 heures suivant le forfait non déclaré.

Disposition particulière

Tout(e) nageur(se) n'étant pas en mesure de sortir seul du bassin à l'issue de son épreuve, obligeant à faire appel au secours, devra obligatoirement être vu(e) par un médecin.

Seul ce dernier pourra autoriser ou non le nageur ou la nageuse à reprendre la compétition.

En cas de refus de consultation, il ou elle sera considéré(e) forfait pour les autres épreuves ou il ou elle était engagé(e) sur la compétition.

Vêtements techniques

Les vêtements techniques sont interdits pour cette catégorie.

Programme de la finale nationale du Trophée benjamins :

Samedi 23 août 2025 matin	Samedi 23 août 2025 après-midi	Dimanche 24 août 2025 matin
100m dos (D/M)	100m 4N (D/M)	100m papillon (D/M)
100m brasse (D/M)	100m NL (D/M)	

NB : Les épreuves de la finale nationale du Trophée Benjamins seront intégrées dans le programme du critérium national (cf page 15) et nagées avant les séries du critérium national de l'épreuve concernée.